

# Ateliers en matière de protection de l'enfant à l'attention des partenaires à l'étranger



Dans tous les pays et toutes les sociétés, les filles et les garçons sont touchés par la violence sexuelle et la maltraitance. D'après les données de l'Organisation mondiale de la santé, 10 % de tous les garçons et 20 % de toutes les filles au monde sont victimes de violence sexuelle. Selon toute vraisemblance, ces chiffres sont bien plus élevés en réalité. La prise en charge et le soutien institutionnels constituent un risque particulier de violence sexuelle et de maltraitance pour les enfants. Les agressions physiques, telles que les châtimements corporels ou d'autres méthodes éducatives faisant usage de violence corporelle et physique, sont encore très répandues. Le manque de connaissance et de mise en œuvre des dispositions légales, l'ignorance des droits des enfants et de l'égalité des sexes ainsi qu'une formation pédagogique insuffisante et le manque de savoir en matière de méthodes éducatives alternatives en sont généralement la cause. Souvent, les organisations internationales et locales de la coopération au développement et de l'aide humanitaire ne disposent que de peu de systèmes structurés (ou n'en ont pas du tout), susceptibles de protéger les enfants de manière préventive ou de leur apporter un soutien adéquat dans les cas de violences sexuelles ou maltraitances réelles et de faire rendre des comptes aux auteurs des violences. Vu que ces organisations travaillent souvent dans des contextes fragiles, dans lesquels la protection de l'enfant est encore moins assurée à cause des conditions-cadres difficiles, les auteurs potentiels de violence cherchent souvent à entrer en contact avec des enfants par l'intermédiaire de ces organisations. Dans la plupart des cas, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux locaux, qui pourraient apporter leur soutien dans le domaine de la protection de l'enfant, ne sont pas suffisamment connus par les organisations chargées de la mise en œuvre. Ainsi, les faits ne sont pas suivis du tout, ou bien insuffisamment, et les enfants concernés ne sont pas encadrés de manière appropriée.

Protéger les enfants du monde entier des abus et des maltraitances et leur assurer un environnement sûr dans lequel leurs droits sont respectés: telle est l'une des tâches principales de l'association Kindernothilfe. Pour cette raison, Kindernothilfe propose un programme de formation avec le but d'enraciner le thème de la protection de l'enfant comme un élément incontournable dans les organisations de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Trois modules successifs et complémentaires permettront aux organisations d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres politiques de protection de l'enfant. Chaque atelier sera suivi par une phase de mise en œuvre accompagnée, dans laquelle les contenus de la formation seront mis en pratique. Le programme se base sur un ensemble de différentes méthodes orientées sur la pratique et comprend non seulement des apports d'experts, mais aussi des exercices pratiques pour les participants reposant sur des scénarios réalistes et des exemples dans le pays en question.

Kindernothilfe soutient des projets dans le monde entier qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant. Jusqu'à présent, l'association a formé plus de 650 organisations dans 30 pays en matière d'intégration des systèmes de protection de l'enfant dans leur travail. Maintenant, Kindernothilfe souhaite transmettre cette expérience également à d'autres organisations et institutions intéressées.

## **Contenus de la formation**

### **Module 1 (→ 3 jours)**

*Objectif: Les participants disposent d'un vaste savoir dans le domaine de la protection de l'enfant et sont capables d'élaborer une propre politique de protection de l'enfant pour leur organisation.*

#### Unités d'apprentissage :

1. Cadre culturel et juridique des droits et de la protection de l'enfant
2. Définition de l'abus et de la maltraitance des enfants
3. Types d'abus et de maltraitance, attitudes, valeurs et définitions
4. Identification et gestion des risques
5. Normes de la «*Keeping Children Safe Coalition*» (Coalition pour assurer la protection de l'enfant)
6. Éléments composant une politique de protection de l'enfant
7. Autoévaluation des organisations
8. Stratégies préventives (ressources humaines, règles de conduite et normes de communication)
9. Système de gestion des cas (personnes impliquées, fonctions, processus, protection des victimes, etc.)
10. Élaboration d'un plan d'action et d'une stratégie de mise en œuvre

### **Module 2 (→ 4 jours)**

*Objectif: Les participants sont en mesure de mettre en œuvre les systèmes de protection de l'enfant élaborés et de les réaliser ensemble avec les enfants.*

#### Unités d'apprentissage :

1. Statu quo et échanges d'expériences
2. Mesures préventives et gestion des cas
3. Le système local de protection de l'enfant
4. Le concept de la participation des enfants
5. Capacité des collaborateurs de communiquer amicalement avec les enfants
6. Initiatives de protection de l'enfant au niveau des projets
7. Préparation des collaborateurs adultes
8. Introduction à la «boîte à outils» pour la protection de l'enfant
9. Participation des enfants au système de protection de l'enfant
10. Élaboration d'un plan d'action et d'une stratégie de mise en œuvre

### **Module 3 (→ 2 jours)**

*Objectif: Grâce à l'échange d'expériences avec d'autres organisations, les participants sont en mesure d'améliorer leurs propres politiques de protection de l'enfant. Ils contribuent également à développer ultérieurement les systèmes de protection de l'enfant étatiques par la création de réseaux et l'engagement dans le domaine du plaidoyer.*

#### Unités d'apprentissage :

1. Identification de progrès et d'expériences d'apprentissage lors de la mise en œuvre
2. Succès et défis de la gestion des cas
3. Succès et défis liés aux initiatives de protection de l'enfant au niveau des projets
4. Suivi de la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfant
5. Protection de l'enfant en ligne
6. Système national de protection de l'enfant
7. Étapes suivantes et évaluation des ateliers

Les formations sont réalisées par des formateurs régionaux expérimentés. Ils coopèrent avec des formateurs locaux pour prendre en compte le contexte culturel particulier et accompagner la phase de réalisation. L'organisation des ateliers est coordonnée par Kindernothilfe, avec l'assistance des partenaires locaux qui s'occuperont de tous les aspects logistiques.

Si notre offre de formation vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter. En collaboration avec vous, nous adapterons les modules de formation aux besoins de votre organisation et de vos partenaires. Ensemble, nous apporterons une contribution importante à la protection de l'enfant dans le monde entier.

### **Contact**

Jörg Lichtenberg  
Head of Training & Consulting/  
Child Protection Officer

Email: [joerg.lichtenberg@knh.de](mailto:joerg.lichtenberg@knh.de)  
Tél.: +49-(0)203.7789-154

Wiebke Weinandt  
Programme Manager Training & Consulting

Email: [wiebke.weinandt@knh.de](mailto:wiebke.weinandt@knh.de)  
Tél.: +49-(0)203.7789-198

Kindernothilfe e.V.  
Düsseldorfer Landstraße 180  
D-47249 Duisburg  
Allemagne